

Mots clés	norme	fabrication
	qualification	exigence essentielle
Référence direc	Annexe I § 3	

Accepté par le CLAP 12/11/1997

Sujet EES fabrication - Compétence technique du fabricant

Question Peut-on parler de compétence technique du fabricant dans les normes ?

Réponse

La directive "Equipements sous pression", contrairement à d'autres directives nouvelle approche, contient des exigences essentielles relatives à la fabrication. Voir annexe I § 3.

Les normes harmonisées ont vocation à expliciter ces exigences (comme toutes les autres exigences essentielles).

L'étendue des vérifications de ces exigences de fabrication par tierce partie sont fixées dans la directive . Selon les catégories "de risque", elles ne concernent que :

- les qualifications de modes opératoires d'assemblages permanents ;
- les qualifications d'opérateurs d'assemblages permanents et de contrôle non destructif ;
- la vérification finale.

Il n'est pas prévu dans la directive de qualification globale du fabricant par un organisme tiers.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004